

Le Télégramme Sartrouville  
01.07.2011

# Logement.

## Propriétaires louez solidaires !



Photo Charlotte Bahon

**La Charte « Accès logement » va permettre aux propriétaires de louer « solidaire » en minimisant les risques locatifs et en leur assurant des garanties.**

*L'ensemble des acteurs de cette charte se sont réunis à la préfecture de Vannes.*

logement était vacant depuis janvier. En baissant son loyer à 300 €, son T1 de 36 m<sup>2</sup> en centre-ville est loué. La situation a changé avec la crise. Actuellement, il n'est pas rare de rencontrer des propriétaires à la recherche de locataires », rapporte Josiane Le Devehat. Les objectifs fixés par les différents acteurs, pour l'année sont de 120 logements.

**> Contact**  
Sires, 8, avenue Borgnis Desbordes, BP 181, 56005 Vannes Cedex.  
Tél. 02.97.40.53.09

sociale. « Les propriétaires intéressés sont assurés de bénéficier d'une gestion locative sécurisée et adaptée. Nous accompagnons le bailleur et le locataire tout au long de leur relation », souligne Josiane Le Devehat.

**Avantages et sécurité**  
Le propriétaire peut également bénéficier du Loca-Pass (dépôt de garantie), du Fonds solidarité logement ou encore d'avantages fiscaux (dispositif Scellier, Micro foncier et « Borloo Ancien ») et d'aides financières. « Il y a peu de temps, notre prospectrice a rencontré un bailleur dont le

recherche de logements. Le Service immobilier social a recruté deux prospecteurs.

**Louer « social »**  
« Nous souhaitons développer notre parc locatif en zone urbaine. Pour cela, nous avons besoin de propriétaires qui acceptent de louer "social" », explique Josiane Le Devehat, directrice du Sires. Ainsi, cette agence immobilière sociale propose au propriétaire de sécuriser la gestion de son patrimoine tout en permettant à un locataire modeste de disposer d'un logement d'une adresse et d'une reconnaissance

Face à la difficulté croissante pour certains Morbihannais d'accéder au logement, un dispositif spécifique a été mis en place par l'État et le conseil général du Morbihan. Il s'agit d'une charte « Accès logement » pour aider les propriétaires et les locataires. De nombreuses associations y ont participé telles que l'Udaf (Union départementale des associations familiales), l'Amisep (Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle), la Sauvegarde 56, Habitat & Humanisme, Solidarité Logement et le Sires. Ce dernier s'est vu confier l'organisation de la

QUEST FRANCE Sartrouville 01.07.11

### Logement social : les bailleurs privés sollicités

Une charte expérimentale pour le développement de l'offre locative privée à vocation sociale dans les zones urbaines du Morbihan (Vannes, Lorient, Auray, Pontivy et Ploërmel) a été mise en place. Il s'agit de permettre aux ménages fragiles d'accéder plus facilement au logement. Et ce, en apportant aux propriétaires bailleurs privés des garanties contre les risques locatifs.

Les bailleurs privés qui souhaitent louer leur logement en location par ce biais bénéficient de garanties contre les impayés, les dégradations locatives et jusqu'à 60 % de déductions fiscales.

Le Sires (service immobilier social) s'engage à trouver 120 logements locatifs privés par an, du T1 au T3.

Contact : Sires, tél. 02 97 40 53 09.